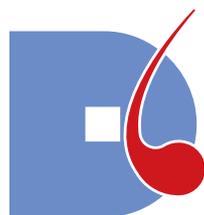


Saison
2015-2016

Comptes 2015-Budget 2016

Comptes Annuels



Centre
Culturel Régional
de Dinant

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0412.587.916	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION: **CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT**

Forme juridique: **ASBL**

Adresse: **RUE GRANDE**

N°: **37**

Code postal: **5500**

Commune: **Dinant**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Liège, division Dinant**

Adresse Internet *: **www.dinant.be**

Numéro d'entreprise

0412.587.916

DATE **14/05/2007** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du

23/03/2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2015

au

31/12/2015

Exercice précédent du

1/01/2014

au

31/12/2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ *** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

DE REYTERE GUY Profession : Avocat

RUE COUSOT 11 , 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

BODART MICHEL Profession : employée

CHEMIN DU BUC 20 , 5501 Lisogne, Belgique

Fonction : Administrateur

DE CLEERMAECKER SABINE Profession : employée

RUE DU CHAMPAY 8 , 5377 Heure (Nam.), Belgique

Fonction : Administrateur

Documents joints aux présents comptes annuels: **RAPPORT DES COMMISSAIRES**

Nombre total de pages déposées:

22

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3

Signature
(nom et qualité)

GUY DE REYTERE

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

*** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

DE GROOTE BAUDOIN Profession : retraité

CHEMIN DES LAVANDIERES 15 , 5560 Mesnil-Saint-Blaise, Belgique

Fonction : Administrateur

DUCHESNE ANNICK Profession : employée

RUE DE LA FONTAINE 4 , boîte A, 5370 Havelange, Belgique

Fonction : Administrateur

HENRIET NATHALIE Profession : employée

RUE DE BOIGNEE 83 , 6224 Wanfercée-Baulet, Belgique

Fonction : Administrateur

PIGNEUR MARGAUX Profession : employée

RUE DE LA TASSENIERE 3 , 5500 Anseremme, Belgique

Fonction : Administrateur

BERNIER MICHEL Profession : retraité

CHEMIN DU BUC 20 , 5501 Lisogne, Belgique

Fonction : Administrateur

FAMEREE BENOIT Profession : retraité

AV CADOUX 13 , boîte D3, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

FOURNAUX RICHARD Profession : Bourgmestre

RUE DE LA STATION 19 , boîte 26, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

VERMER MARIE CHRISTINE Profession : employée

RUE EN RHEE 49 , 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

PICARD AMMA Profession : retraitée

RUE DE TARAVISEE 3 , 5503 Sorinnes, Belgique

Fonction : Administrateur

SAINT AMAND PASCAL Profession : employé

RUE RICHIER 40 , 5500 Bouvignes-sur-Meuse, Belgique

Fonction : Administrateur

TASIAUX YVAN Profession : retraité

RUE DE PURNODE 12 , 5501 Lisogne, Belgique

Fonction : Administrateur

VAN BASTEN DANIEL Profession : retraité

CHARREAU DE DREHANCE 10 , boîte B, 5500 Anseremme, Belgique

Fonction : Administrateur

CLOSSET ROBERT Profession : indépendant

RUE DE MEEZ 5A , 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

DGST & PARTNERS REVISEURS D'ENTREPRISE SPRL 0458.736.952

AV EMILE VAN BECELAIERE 28 A , boîte 71, 1170 Bruxelles 17, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00288

Représenté par:

BULTOT SERGE

RUE COSTER 2 , boîte 2, 5500 Dinant, Belgique

REVISEUR

Numéro de membre : A00758

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	192.892	116.365
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		661
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	191.050	114.762
Terrains et constructions		22	10.740	13.663
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		22/91	10.740	13.663
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	54.386	61.904
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		231	54.386	61.904
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	29.324	39.195
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		241	29.324	39.195
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	96.600	
Immobilisations financières	5.1.3/ 5.2.1	28	1.842	942
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	574.197	512.602
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	15.965	16.685
Stocks		30/36	15.965	16.685
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	114.718	194.164
Créances commerciales		40	23.482	74.390
Autres créances		41	91.236	119.774
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	91.236	119.773
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	84.506	88.938
Valeurs disponibles		54/58	312.585	168.324
Comptes de régularisation		490/1	46.423	44.491
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	767.089	628.967

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS SOCIAL		10/15	378.511	164.519
Fonds de l'association ou de la fondation		10	22.980	22.980
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101	22.980	22.980
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	172.000	172.000
Résultat positif (néгатif) reporté(+)/(-)		14	-13.269	-91.311
Subsides en capital		15	196.800	60.850
PROVISIONS	5.3	16	32.000	10.000
Provisions pour risques et charges		160/5	32.000	10.000
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	356.578	454.448
Dettes à plus d'un an	5.4	17	14.111	21.567
Dettes financières		170/4	14.111	21.567
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	14.111	21.567
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	315.819	379.573
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	7.455	7.750
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	106.137	140.987
Fournisseurs		440/4	106.137	140.987
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	12.228	44.968
Impôts		450/3	301	17.542
Rémunérations et charges sociales		454/9	11.927	27.426
Dettes diverses		48	189.999	185.868
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire.....		480/8	21.696	17.321
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	168.303	168.547
Comptes de régularisation		492/3	26.648	53.308
TOTAL DU PASSIF		10/49	767.089	628.967

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	1.589.438	1.431.670
Ventes et prestations*		70/74	2.072.328	1.803.533
Chiffre d'affaires*		70	182.991	206.075
Cotisations, dons, legs et subsides*		73	1.877.959	1.591.598
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	482.890	371.863
Rémunérations, charges sociales et pensions.....(+)/(-)	5.5	62	1.311.027	1.322.882
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	34.323	39.163
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	22.000	10.000
Autres charges d'exploitation		640/8	136.181	140.225
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>85.907</u>	<u>-80.600</u>
Produits financiers	5.5	75	701	1.411
Charges financières	5.5	65	3.837	3.714
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	<u>82.771</u>	<u>-82.903</u>
Produits exceptionnels		76	687	1.909
Charges exceptionnelles		66	5.416	12.368
Résultat positif (négatif) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>78.042</u>	<u>-93.362</u>

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter(+)/(-)	9906	-13.269	-91.311
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter(+)/(-)	9905	78.042	-93.362
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté(+)/(-)	14P	-91.311	2.051
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation	791		
sur les fonds affectés	792		
Affectation aux fonds affectés	692		
Résultat positif (néгатif) à reporter(+)/(-)	(14)	-13.269	-91.311

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.294
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	4.294	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.633
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	661	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	4.294	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	_____	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	792.265
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	110.127	
Cessions et désaffectations	8179	4.299	
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	898.093	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	677.503
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	33.662	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	4.122	
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	707.043	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	191.050	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	94.450	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	942
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	900	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	8385		
Autres mutations	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	1.842	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre.....	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>1.842</u>	

ETAT DES FONDS AFFECTES ET PROVISIONS**ETAT DES FONDS AFFECTES**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif ("Provisions pour risques et charges") si celle-ci représente un montant important

PROVISION TRAVAUX PEINTURE

10.000

PROVISION RENOVATION BUREAUX ADMINISTRATIFS

22.000

Ventilation de la rubrique 168 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	7.455
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	14.111
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

RESULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	28	27
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	25,5	25,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	42.213	43.174

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.054.872	1.073.242
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	165.351	165.879
Primes patronales pour assurances extralégales	622	24.379	2.353
Autres frais de personnel	623	66.425	81.408
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif 6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances 653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-) 656

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation	9150	
 GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
 Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

NATURE ET OBJECTIF DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Charges d'emprunt Ville de Dinant

Salle Bayard : 128183.00 €
Maison du Pléban : 43 704.00 €
CCRD : 34 908.00 €

Aide humaine et matérielle Ville de Dinant

Aide technique : 20 000.00 €
Prévention sécurité : 728.12 €

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	21,4	6,2	25,5 (ETP)	25,1 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	36.533	5.680	42.213 (T)	43.174 (T)
Frais de personnel	102	1.134.621	176.406	1.311.027 (T)	1.322.882 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	22	6	25,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	22	5	25,0
Contrat à durée déterminée	111		1	0,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	13	2	14,0
de niveau primaire	1200	1	1	1,5
de niveau secondaire	1201	5		5,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	4		4,0
de niveau universitaire	1203	3	1	3,5
Femmes	121	9	4	11,5
de niveau primaire	1210	1	2	2,0
de niveau secondaire	1211	1	2	2,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	4		4,0
de niveau universitaire	1213	3		3,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	20	4	22,5
Ouvriers	132	2	2	3,0
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice				
	205	3	1	3,5
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice				
	305	2	1	2,5

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

COMPTE D'ACTIF :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Il s'agit principalement des logiciels. Ceux-ci sont amortis linéairement à raison de 20 % l'an.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Le prix d'acquisition comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires tels que les frais de livraisons et d'installations, droit d'enregistrement et TVA...

" Terrains et constructions :

Les règles d'amortissements suivies sont les suivantes :

" Bâtiments : 33 ans

" Garages: 20 ans

" Aménagements bâtiment administratif: linéaire 10 ans

" Chauffage: linéaire 20 ans

" Ascenseurs: linéaire 20 ans

" Installations, machines et outillages :

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an et dont la valeur unitaire est supérieure ou égale à 250 hors TVA.

" Amortissement: linéaire 20 %

" Mobilier :

" Amortissement: linéaire 10 %

" Matériel de bureau :

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an et dont la valeur unitaire est supérieure ou égale à 250 hors TVA.

" Amortissement: linéaire 20 %

Règle particulière relative aux GSM : ils ne seront pas activés mais seront repris dans un inventaire extra comptable reprenant les noms des personnes autorisées à en posséder, le modèle, la date d'acquisition, le montant. L'historique des remplacements restera apparent sur cet inventaire.

" Matériel informatique :

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an

" Amortissement: linéaire 3 ans

" Matériel roulant :

" Amortissement véhicule neuf: linéaire 20 %

Amortissement véhicule d'occasion: linéaire 50 %

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Il s'agit principalement des participations et cautionnements versés.

Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

STOCKS

Les stocks sont comptabilisés sur base FIFO.

Des réductions de valeur sont actées de manière à tenir compte de la dépréciation des stocks en cas de stocks à rotation lente.

Il sera acté une réduction de valeur à 100 % sur le stock n'ayant plus bougé depuis 2 ans.

(Exemple : au 31.12.2006 : stocks inchangé depuis 01.01.2004)

CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur seront actées sur les créances douteuses de manière à couvrir le risque de non récupération des créances.

Des reprises de réduction de valeur interviendront lorsqu'il apparaîtra une espérance raisonnable de récupérer une créance considérée jusque là comme perdue.

Les subsides à recevoir sont comptabilisés sur base des notifications officielles.

" PLACEMENT DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Cette rubrique concerne :

" Les encaisses ;

" Les comptes à vue ;

" Les virements internes.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

L'Asbl Centre Culturel Régional de Dinant gère ses avoirs financiers en bon père de famille dans le but d'une gestion optimale des deniers publics.

" COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

" Les charges à reporter, soit les prorata de charges comptabilisées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs (exemple : stock mazout, assurances, loyers, intérêts ou autres charges payées d'avance).

" Les produits acquis, soit les prorata de produits à échoir sur plusieurs exercices ultérieurs mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

" Les provisions pour subsides à recevoir sont comptabilisées pour couvrir les charges comptabilisées au cours de l'exercice écoulé mais qui ne seront subsidiées qu'au cours d'exercices ultérieurs (exemple : provision pour pécule de vacances, factures à recevoir, charges à imputer,...).

COMPTE DE PASSIF :

" BÉNÉFICE/PERTE REPORTÉ

Les dotations en bénéfice/perte reporté sont le résultat de l'affectation bénéficiaire/déficitaire.

" SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides font l'objet de réductions échelonnées par imputation au compte 75, montants transférés en résultats au rythme de la prise en charge des amortissements sur les immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

" PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions ont pour but de couvrir des pertes et des charges nettement définies quant à leur nature, mais qui à la date de la clôture de l'exercice, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges doivent être individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

" DETTES À PLUS D'UN AN

RÈGLES D'ÉVALUATION

Cette rubrique reprend toutes les dettes ayant un terme supérieur à un an telles que les avances reçues des pouvoirs publics et remboursables à plus d'un an.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

" DETTES À UN AN AU PLUS

Cette rubrique concerne toutes les dettes dont le terme contractuel n'est pas supérieur à un an.

Sont compris dans cette rubrique et devront faire l'objet de comptes distincts :

- " Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année ;
- " Les établissements de crédit ;
- " Les autres emprunts ;
- " Les dettes commerciales ;
- " Les impôts et taxes à payer ;
- " Les rémunérations et charges sociales ;
- " Les autres dettes.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Les livraisons de biens déjà reçues des fournisseurs et les prestations de services déjà exécutées qui n'ont pas fait l'objet d'une facture alors que le contrat est parfait font l'objet d'une estimation aussi précise que possible. Leur montant est porté dans un compte de factures à recevoir.

Les rémunérations et charges sociales :

Le montant de la masse salariale reprend les rémunérations du 1 janvier au 31 décembre de l'année.

Une provision pour pécule de vacances est comptabilisée en fin d'exercice en comptabilité générale.

Les autres dettes :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

" COMPTES DE RÉGULARISATION

Cette rubrique comprend :

- " Les charges à imputer (prorata des charges dont la date d'échéance tombe au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé).
- " Les produits à reporter (prorata des produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un exercice ultérieur : subsides perçus d'avance ...).

COMPTE DE RESULTATS :

Les charges et les produits sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Ils sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**DGST & Partners SCivPRL**Réviseurs d'Entreprises - N° IRE : B00288
RPM Bruxelles : 0458.736.952Siège d'exploitation :
Rue Coster, 2 Bte 2
5500 DINANTTél 082/22.35.73 - Fax 082/22.69.51
serge.bultot@skynet.be**RAPPORT DU COMMISSAIRE**

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES

de l'A.S.B.L.

CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT

Rue Grande, 37 à 5500 Dinant

RPM 0412.587.916 - Liège / Division Dinant

**SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015**

Aux membres de l'assemblée générale,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion avec réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 767.089,35 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 78.042,09 €

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

RAPPORT DES COMMISSAIRESDGST & Partners SCivPRL
2 / 2

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion avec réserve

Nous avons constaté au cours de nos contrôles que, comme pour les exercices comptables précédents, le passif ne reprend pas la provision pour les pécules de vacances qui seront payés en 2016 sur base des prestations de 2015. Selon le secrétariat social, la provision devrait être de 161.807,75 €. La variation de cette provision entre 2014 et 2015 qui n'est pas comptabilisée a une incidence négative sur les résultats de l'année pour 2.635,48 €

A notre avis, sous réserve de ce qui est exposé au paragraphe précédent, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2015 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et des statuts de l'association, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Dinant, le 22 mars 2016

SPRL DGST & PARTNERS
Réviseurs d'Entreprises



représentée par
Serge BULTOT, Réviseur d'entreprises

SIEGE D'EXPLOITATION
RUE COSTER, 2 BTE 2 - 5500 DINANT.